

Conseillers en exercice : 23

Présents : 13

Votants : 18

OBJET : Projet de travaux d'amélioration énergétique, Hôtel Malmazet – Plan de Financement

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite.

DELIBERATION N°2026-07

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 6 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le six février,
Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE DE BERG étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame le Maire, Sylvie DUBOIS

Présents : MM. DUBOIS Sylvie, CHAUSSE Stéphane, FARGIER Marie, ROTGER Patrick, VIGNE Christophe, SEVENIER-ALIVON Annick, MORGE Florian, ALONSO Sébastien, LEFRILEUX Yves, VALCKE Sylviane, MEHL Didier, HEMMACHE Martine, BILANCETTI Yann,

Excusés : MM. EYRAUD Anne-Marie, BELLENGER Jacques, CROS Isabelle, AULNER Roselyne, FANTINI Sébastien, LAVILLE-FRANCHI Anne-Marie,

Procurations : MM EYRAUD Anne-Marie à HEMMACHE Martine, BELLENGER Jacques à CHAUSSE Stéphane, CROS Isabelle à DUBOIS Sylvie, AULNER Roselyne à ROTGER Patrick, FANTINI Sébastien à VIGNE Christophe

Absents non excusés : MM. CLEMENT Pierre, COSSE Marie-Jeanne, DUSSOL Roxane, TAULEMESSE Karine

L'assemblée communale procède, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Christophe VIGNE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Madame la maire présente le projet de **travaux d'amélioration énergétique du bâtiment « Hôtel Malmazet », siège de la communauté de communes Berg & Coiron**, cette opération s'inscrit dans le Schéma Directeur Immobilier Énergie (SDIE) de la commune.

L'objectif principal est d'améliorer les **consommations d'énergie** de ce bâtiment communal et les conditions de travail du personnel communautaire.

Les travaux envisagés seront réalisés en régie par le personnel des services techniques de la commune. Ils consistent d'une part, à remplacer les appareils de chauffage par des appareils dits « intelligents » avec détecteur de présence et d'autre part, à changer l'ensemble des appareils d'éclairage au profit d'éclairages led munis de dispositifs de détection.

Le coût total de l'opération, hors coût de main d'œuvre, est estimé à **13 408,80 € HT**.

Le plan de financement, prévoit un fonds de concours de la Communauté de Communes Berg & Coiron à hauteur de 50,00%, du montant total prévisionnel hors taxes.

Budget prévisionnel de l'opération

Dépenses (€ HT)		Recettes (€ HT)		
Remplacement des appareils de chauffage	11 492,40 €	Fds concours CCBC	6 704,40 €	50,00 %
Relamping	1 916,40 €	TOTAL Subventions	6 704,40€	50,00 %
		Autofinancement	6 704,40 €	50,00 %
TOTAL	13 408,80 €	TOTAL	13 408,80 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE ce projet et le plan de financement présentés

AUTORISE Madame la maire à solliciter auprès de la Communauté de communes Berg & Coiron, le fonds de concours prévu au plan de financement de l'opération et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme
A VILLENEUVE DE BERG
Le 6 février 2026

Sylvie DUBOIS
Maire de Villeneuve de Berg

